

COMPTE-RENDU D'AFFICHAGE DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 26 NOVEMBRE 2021 A 9H30

Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 42 du règlement intérieur

L'an deux mille vingt-et-un, le 26 novembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 19 novembre 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE à Caen, dans l'espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents:

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur JEANNENEZ Patrick

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GIRARD Henri а donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine. Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé а donné pouvoir à Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur POISSON Cédric a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean LEPAULMIER a été nommé secrétaire de séance

Madame la Présidente constatant le quorum, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 22 octobre 2021
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

TRANSITION ENERGETIQUE

- Aides financières Etude de faisabilité technique et économique de valorisation du gisement bois en granulés standardisés Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande
- Plan de financement pour la création d'une chaufferie bois énergie Landelles et Coupigny
- Reconduction du dispositif de cadastre solaire Soleil 14
- Affectation des fonds ACTEE pour la maitrise d'œuvre

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Présentation de la convention du Compte Financier Unique
- Engagement de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2022
- Financement des fonds de concours
- Demande de subvention d'Electriciens sans frontières
- Mouvement du personnel
- Instauration du Comité d'Hygiène, de sécurité et Conditions de travail
- Tickets restaurants 2022
- Prise en charge des frais d'hébergement
- Convention de groupement de commande Service MAPEO-CALVADOS

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Avenant n°3 communes nouvelles et maîtrise d'ouvrage
- Renouvellement de la convention pour un référentiel commun terme l
- Protocole B Actualisation de la valeur vénale des terrains situés hors zones constructibles
- Avenant n° 19 au contrat historique GRDF

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés
- Modalités de recouvrement de la part a charge des bénéficiaires de raccordement

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Bilan financier de partenariat avec (INHARI) avenant n°1 a la convention
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

MOBILITES BAS CARBONE

- Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'IRVE
- Conditions générales d'utilisation du service de recharge pour véhicules électrique et hybride rechargeables au titre de l'exploi
- Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge 1ère tranche 2022

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de renforcement du réseau public d'électricité 7ème tranche 2021
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité 8ème tranche 2021
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité 1ère tranche 2022
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité 1ère tranche 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) -8ème Tranche de travaux 2021

Le Bureau Syndical prend acte des communications de la Présidente et approuve, sans observation, le procès-verbal de la séance du 22 octobre dernier.

2021-08/BS/DB-01

Contrôle de stabilité mécanique des mâts d'éclairage public et potences de signalisation lumineuse - 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le lot 1 à l'entreprise REI LUX pour un montant du DOE de 17 450 € HT;
- DECIDE d'attribuer le lot 2 à l'entreprise REI LUX pour un montant du DQE de 17 450 € HT;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision, et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

Arrivée de Monsieur Denis CHÉRON.

2021-08/BS/DB-02

Marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux 2018 et 2022 : avenants de transfert

- DECIDE d'accepter le transfert de la société anonyme STURNO vers la société par actions simplifiées STURNO,
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants.

Marchés de travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse, vidéoprotection et panneaux à messages variables 2020 : avenants modifiant le contenu des prestations

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les modifications apportées au contenu des prestations,
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants.

2021-08/BS/DB-04

Transferts de compétences : Energies Renouvelables (Anisy) - Eclairage Public (Manvieux) et option Eclairage Festif (Mosles) - Signalisation Lumineuse (Mosles)

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ENERGIE de la commune d'Anisy pour un projet photovoltaïque sur la toiture de son école en fixant l'état contradictoire de remise des biens correspondant à 0 €;
- ACCEPTE le transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ENERGIE de la commune de Manvieux ;
- ACTE l'adhésion à l'option «Eclairage Festif» de la commune de Mosles dans le cadre de son transfert de la compétence «Eclairage Public» visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE;
- ACCEPTE le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse » visée à l'article 3.5 des statuts du SDEC ENERGIE de la commune de Mosles, en fixant l'état contradictoire de remise des biens correspondant à 0 €;
- DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-05

Aides financières - Etude de faisabilité technique et économique de valorisation du gisement bois en granulés standardisés - Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

A noter que Monsieur Philippe LAGALLE, Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande ne participe pas au vote.

- APPROUVE l'aide financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique de valorisation du gisement bois en granulés standardisés de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, correspondant à 30% du coût de chacune des phases de l'étude ; avec un montant global de subvention plafonné à 11 100 €;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE :
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Plan de financement pour la création d'une chaufferie bois énergie - Landelles et Coupigny

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le plan de financement prévisionnel du projet de création d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Landelles-et-Coupigny, tel que présenté ci-dessus;
- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-07

Reconduction du dispositif Soleil 14

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré. à l'unanimité :

- APPROUVE le scénario de poursuite du dispositif soleil 14 proposé par la Commission consultative pour la transition énergétique;
- APPROUVE la prise en charge financière par le SDEC ENERGIE de 50% du coût total de l'opération;
- DECIDE de proposer ces modalités de poursuite du dispositif à l'ensemble des communautés de communes impliquées;
- DIT que les dépenses seront imputées aux articles 2051, 61563, 6228 et 6236 du budget principal du SDEC ENERGIE;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-08

Affectation des fonds ACTEE pour la maitrise d'œuvre

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe d'affecter les aides d'ACTEE pour la maîtrise d'œuvre sur les projets de rénovation accompagnés par le SDEC ENERGIE via le Conseil en énergie partagé (CEP niveau 3 en priorité et niveau 2);
- APPROUVE l'application d'un taux d'aide (dans le cadre des aides ACTEE) de 30% sur le coût de la maîtrise d'œuvre dans la limite de 10 000 € par projet;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-09

Participation Titres Restaurant 2022

- ACTE l'augmentation proposée à compter du 1^{er} janvier 2022;
- FIXE la valeur faciale des titres restaurants à 7 € pour 2022 en maintenant la prise en charge à hauteur de 55% par l'employeur, soit la somme unitaire de 3,85 €;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6478 et la recette à l'article 6479 du Budget Principal du SDEC ÉNERGIE;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Indemnisation des frais d'hébergement des agents en mission

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'abroger la délibération du Bureau Syndical du 21 janvier 2012 sus visée ;
- DECIDE de mettre en œuvre les dispositions du décret et de son arrêté de 2006 sus visés;
- ACTE la proposition de dérogation ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de deux ans :
- FIXE le montant maximal dérogatoire à 130 euros par nuitée (petit-déjeuner inclus) pour les hébergements sur Paris dans le cadre des missions des agents du SDEC ÉNERGIE;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6256 du budget principal du SDEC ÉNERGIE;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-11

MAPEO Calvados - Convention de groupement de commandes pour la passation des marchés publics dédiées à la fourniture de matériels et prestations de services pour le SIG mutualisé porté par le Département du Calvados et le SDEC ENERGIE Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour,

A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Conseiller Départemental, ne participe pas au vote,

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention modifiée du groupement de commandes pour la fourniture de matériels et prestations de services pour le SIG mutualisé porté par le Département du Calvados et le SDEC ENERGIE :
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-12

Protocoles B : actualisation de la valeur vénale des terrains situés hors zones constructibles pour la constitution de droits réels de jouissance spéciale sur des propriétés privées

- ACCEPTE l'actualisation de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ENERGIE pour ce qui concerne les terrains non constructibles;
- FIXE le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés hors zones constructibles à 1,049 €/m² à compter du 1er janvier 2022;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Aides aux activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour ces 9 projets proposés, d'un montant de 288 392,99 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif
 PCT incluse, s'élevant à 148 007,16 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 :
- DIT que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182.du budget principal;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-14

Aides aux extensions pour sites privés

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour ces 15 projets proposés, d'un montant de 132 426,39 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif
 PCT incluse, s'élevant à 79 206,05 € HT), visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021;
- DIT que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-15

Avenant n°1 à la convention liant INHARI et le SDEC ENERGIE

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré. à l'unanimité :

- APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 à la convention en date du 2 mars 2021 ayant pour objet de modifier les dispositions de son article 5.2 relatives au montant et aux modalités de versement de la subvention, afin d'acter du versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € à INHARI en 2021;
- DIT que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer le présent avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-16

Soutiens financiers à la rénovation énergétique - INHARI - VILLERS BOCAGE et VALDALLIERE

- APPROUVE l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Villers-Bocage et une aide de 2 450 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Valdallière intervenant dans le cadre de la convention de partenariat en date du 2 mars 2021 liant le SDEC ENERGIE et INHARI;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mandat proposée, pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides.;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention et à la mettre en œuvre ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-18

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) : Conditions générales d'utilisation du service de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (MobiSDEC)

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré. à l'unanimité :

- APPROUVE les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) associées ;
- ACTE la durée d'application de ces conditions Générales d'Utilisation à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-19

Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques - 1ère tranche 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la 1ère tranche de travaux 2022 détaillée ci avant ;
- DIT que les dépenses à venir à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE :
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-20

Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 7ème tranche 2021

- DECIDE d'adopter la septième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (9 projets pour un montant de 333 745 € HT);
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 Travaux Electricité du Budget Principal;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 8ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la huitième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (30 projets, pour un montant de 791 288 € HT);
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581 Travaux Electricité du Budget Principal;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-22

Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 1ère tranche 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la première tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (34 projets, pour un montant de 1 038 759 € HT);
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581 Travaux Electricité du Budget Principal 2022;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-23

Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 1ère tranche 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la première tranche de travaux 2022 pour la sécurisation du réseau public proposée, jointe en annexe (23 projets, pour un montant de 378 910 € HT);
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 Travaux Electricité du Budget Principal 2022;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-24

Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux de la ville de Caen

- DECIDE que le SDEC ENERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de la ville de Caen;
- ADOPTE la convention correspondante ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 4581 Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales pour les communes de Bourguébus, Bretteville-sur-Laize, Fontenay-le-Marmion, Moulins-en-Bessin (Martragny) et Tilly-sur-Seulles

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les cinq conventions permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 227 099,92 €;
- DIT que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal;
- CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

2021-08/BS/DB-26

Programme de travaux d'extension, de renouvellement, d'aménagement et d'efficacité énergétique éclairage public - 8ème tranche 2021

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la huitième tranche de travaux 2021 du programme efficacité énergétique pour un montant de 250 000 €;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 2317 Travaux sur réseaux mis-à-disposition du Budget Principal;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance à 12h00.

SDE SENERGIE

La Présidente

Catherine GOURNEY-LECONTE

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service des assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.